

DEPARTEMENT
DE LA SOMMEPÔLE MÉTROPOLITAIN
DU GRAND AMIÉNOIS

Séance du 13 février 2026

NOMBRE DE MEMBRES	
En exercice	Qui ont pris part à la délibération
51	5

Objet de la délibération
FINANCES Affectation du Résultat 2025
Référence
4_20260213_7.1.2

Date de la convocation
26/01/2026 et 09/02/2026

Date de mise en ligne sur le site http://grandamiinois.fr
16/02/2026

L'année deux mille vingt-six, le 13 février à 10 heures, le Comité Syndical du Pôle métropolitain du Grand Amiénois a été reconvoqué suite au quorum non atteint lors de la séance du 9 février 2026. Cette séance s'est déroulée au siège du Pôle métropolitain du Grand Amiénois - 60 rue de la Vallée à Amiens, sous la présidence de M. Pascal RIFFLART, Président.

Etaient présents : Brigitte FOURÉ, Pascal RIFFLART, Hubert CAPELLE, Jean-Jacques STOTER.

Excusés ayant donné procuration :

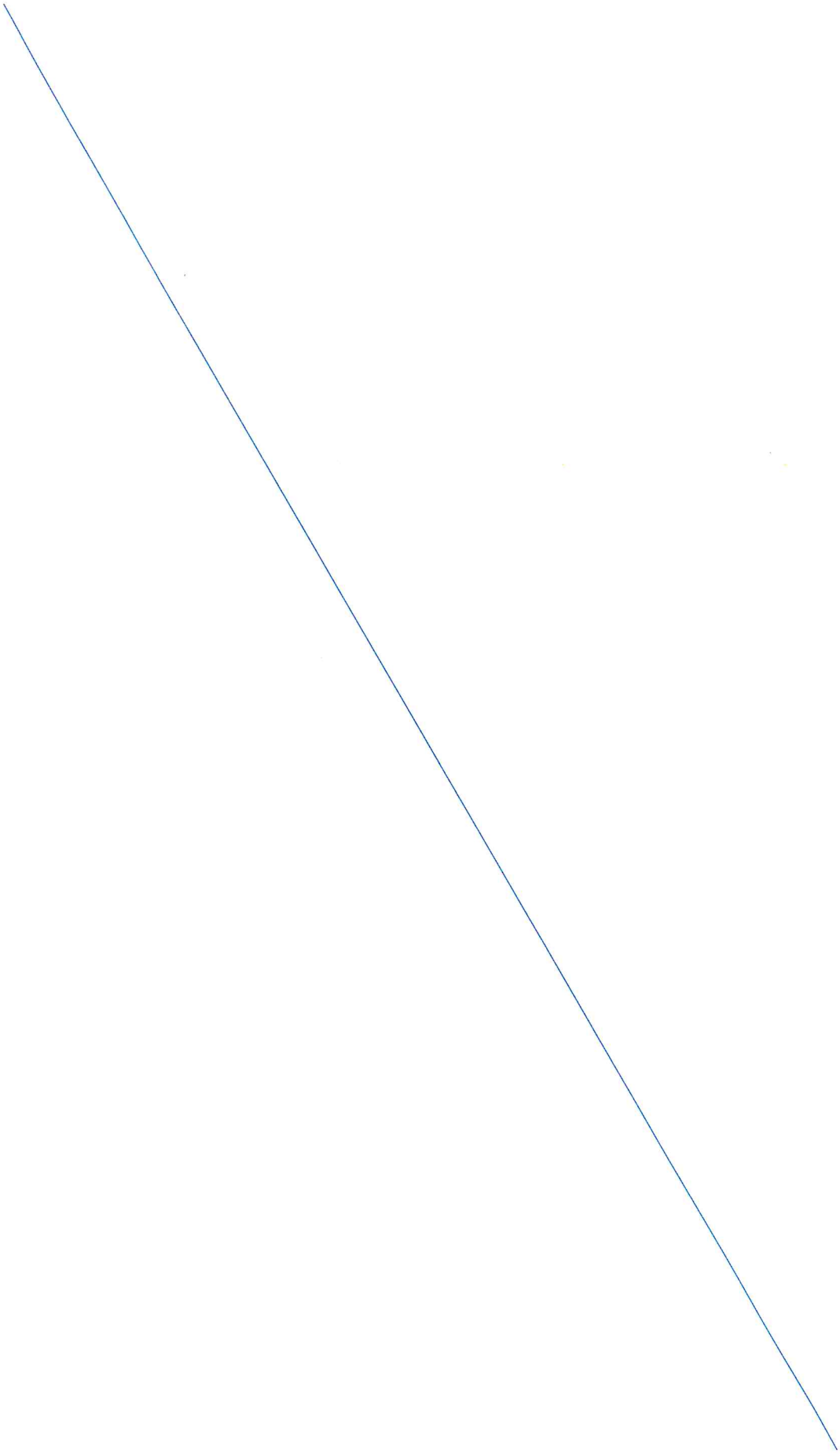
Hubert DE JENLIS a donné pouvoir à Brigitte FOURÉ

Excusés, absents : Benoît MERCUZOT, Pierre SAVREUX, Marc FOUCAULT, Annie VERRIER, Margaux DELÉTRÉ, Franck DARRAGON, Alain GEST, Alain MOLLIENS, Florence RODINGER, Jean-Claude RENAUX, Patrick DESSEAUX, Anne PINON, Michel DESPERELLE, Georges DUFOUR, Pascal OURDOUILLÉ, Maryse VANDEPITTE, Bernard BOCQUILLON, Alain DOVERGNE, Alain SURHOMME, Bénédicte THIEBAUT, Catherine QUIGNON, Delphine DELANNOY, Philippe FRANCOIS, Patrick GAILLARD, Jean-Philippe DELFOSSE, Annick LEMAIRE, Anna-Maria LEMAIRE, Virginie CARON-DECROIX, Michel WATELAIN, Claude CLIQUET, Alain DESFOSSÉS, Isabelle DE WAZIERS, Pascal BOHIN, Xavier LENGLET, Albert NOBLESSE, Jean-Michel MAGNIER, Francis PETIT, François DURIEUX, Christelle HIVER, Bernard THUILLIER, Didier DINOARD, Brigitte LEROY, Alain BABAUT, Stéphane CHEVIN.

1 élu de la CA Amiens métropole démissionnaire, non remplacé.

1 élu de la CC du Grand Roye décédé, non remplacé.

A été nommé secrétaire de séance : Hubert CAPELLE



Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2025,
Considérant la conformité avec le compte de gestion de la trésorerie générale d'Amiens,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2025
Constatant que le Compte Administratif présente les résultats suivants :

Affectation résultat	Résultat clôture de 2024	Par affectée investissement 2025	Résultat exercice 2025	Résultat clôture 2025	Affectation de résultat
Investissement	- 41 630,05	-	8 216,38	- 33 413,67	- 33 413,67
Fonctionnement	341 940,87	41 630,05	47 344,11	347 654,93	347 654,93
Total	300 310,82	41 630,05	55 560,49	314 241,26	314 241,26

Considérant que le seul résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une délibération d'affectation de résultat. Le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement.

Le Comité syndical,
Entendu l'exposé du Président,
Après en avoir délibéré.
A l'unanimité

1) Le Comité syndical décide d'affecter le résultat comme suit :

Excédent de fonctionnement cumulé au 31/12/2025	347 654,93 €
Affectation obligatoire à la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	33 413,67 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserve (c/1068)	-
Affectation à l'excédent reporté au fonctionnement (ligne 002)	314 241,26 €
Total affecté au c/1068	33 413,67 €
Report ligne 001	- 33 413,67 €
Déficit global cumulé au 31/12/2025	-
Déficit reporté (ligne 002) en dépense de fonctionnement	-

33 413,67 €	Au compte 1068 (recette d'investissement)
314 241,26 €	Au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)


- 2) Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.
- 3) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- 4) Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus en euros,

Fait et délibéré le **13 FEV. 2026**
Et ont signé les membres présents ;
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,




Le Président
P. RIFFLART



Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Pole Metropolitain du Grand Amienois
Utilisateur : PASTELL polemetropolitaingrandamienois.actes

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	4_20260213_712
Objet :	Finances : Affextation du résultat 2025
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2026-02-13 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.1.2 - délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA, affectation des résultats, approbation du compte de gestion)
Identifiant unique :	080-200082063-20260213-4_20260213_712-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 080-200082063-20260213-4_20260213_712-DE-1-1_0.xml	text/xml	914 o
Document principal (Délibération) Nom original : D__lib4_Affectation de r__sultats.pdf Nom métier : 99_DE-080-200082063-20260213-4_20260213_712-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	1.1 Mo

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
En attente d'etre postee	13 février 2026 à 16h50min32s	Dépôt dans un état d'attente
Posté	13 février 2026 à 16h50min52s	La transaction a été postée par l'agent télétransmetteur France
En attente de transmission	13 février 2026 à 17h37min05s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	13 février 2026 à 17h37min22s	Transmis au MI
Acquittement reçu	13 février 2026 à 17h37min44s	Reçu par le MI le 2026-02-13